

6-TECH

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 8000 €

67 RUE PIERRE BROSSOLETTE 92140 CLAMART

RCS NANTERRE 801065426

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2024

Comptes certifiés conformes le 14/02/2025

M. ALAIN COULONGES, Président de la Société



6-TECH
Liasse fiscale 2023-2024

Exercice comptable du 01/07/2023 au 30/06/2024

Version de travail éditée le 27/09/2024



1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise										6-TECH - SIREN : 801065426																									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois										12										Néant		☐													
														Exercice N clos le				N-1																	
										Brut				Amortissements, provisions				Net				Net													
Capital souscrit non appelé										TOTAL (I)		AA																							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement								AB				AC																					
		Frais de développement								CX				CQ																					
		Concessions, brevets et droits similaires								AF				AG																					
		Fonds commercial (1)								AH				AI																					
		autres immos incorporelles								AJ				AK																					
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles								AL				AM																					
	Immobilisations corporelles	Terrains								AN				AO																					
		Constructions								AP				AQ																					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels								AR		42 459		AS		36 748		5 711																	
		Autres immos corporelles								AT		8 712		AU		8 032		680																	
		Immos en cours								AV				AW																					
		Avances et acomptes								AX				AY																					
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence								CS				CT																					
		Autres participations								CU				CV																					
		Créances rattachées à participations								BB				BC																					
		Autres titres immobilisés								BD		50 300		BE				50 300																	
Prêts								BF				BG																							
Autres immobilisations financières								BH				BI																							
Total (II)										BJ		101 471		BK		44 780		56 691																	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements								BL				BM																					
		En cours de production de biens								BN				BO																					
		En cours de production de services								BP				BQ																					
		Produits intermédiaires et finis								BR				BS																					
		Marchandises								BT				BU																					
		Avances et acomptes sur commandes								BV				BW																					
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)								BX		61 396		BY		1 201		60 195																	
		Autres créances (3)								BZ		2 414		CA				2 414																	
		Capital souscrit appelé, non versé								CB				CC																					
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)								CD				CE																					
Disponibilités								CF		155 046		CG				155 046																			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)								CH		1 552		CI				1 552																		
	Total (III)								CJ		220 408		CK		1 201		219 207																		
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)								CW																										
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																										
	Ecart de conversion actif (VI)								CN																										
	Total général (I à VI)										CO		321 880		1A		45 982		275 898																
(1) Droit au bail										0		(2) à moins d'un an										CP		0		(3) à + d'1 an		CR		1 441					
Clause de réserve de propriété - immob.										0		stocks										0		créances										0	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					6-TECH - SIREN : 801065426		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			8 000)		DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	0)		DC		
	Réserve légale (3)					DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	0)		DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	0)		DG		
	Report à nouveau					DH	54 427	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	134 061	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées					DK		
	TOTAL (I)					DL	197 288	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	0)		DV	9 258	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	10 230	
	Dettes fiscales et sociales					DY	59 122	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	78 610		
Ecart de conversion passif					ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	275 898		
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C	0
			- Écart de réévaluation libre				1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	78 610
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	0

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 6-TECH - SIREN : 801065426										Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC					
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF					
	Production vendue - services	FG	410 216	FH	0	FI	410 216				
	Chiffre d'affaires nets	FJ	410 216	FK	0	FL	410 216				
	Production stockée					FM					
	Production immobilisée					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ	0				
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	410 216			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS				
	Variation de stocks (marchandises)						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	35 845			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	143 280			
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 468			
	Salaires et traitements						FY	56 693			
	Charges sociales (10)						FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		GA	3 892			
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	14			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	241 192			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	169 025			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 358			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	4 358			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR				
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 358				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	173 382				

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 6-TECH - SIREN : 801065426										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital								HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								HE	225			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital								HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	225			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-225		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	39 096		
Total des produits (I + III + V + VII)										HL	414 574		
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	280 513		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)										HN	134 061		
RENVOIS :													
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	0		
(2) Dont produits de locations immobilières										HY	0		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)										1G	0		
(3) Dont crédit-bail mobilier										HP	3 840		
(3) Dont crédit-bail immobilier										HQ	0		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)										1H	0		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées										1J	0		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées										1K	0		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)										HX	0		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	0			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	0			
(9) Dont transferts de charges										A1	0		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)										A5			
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences										A3	0		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences										A4	0		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles													
facultatives A6										obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7										dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail produits et charges exceptionnels										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles de gestion										225		0	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Charges antérieures		Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 6-TECH										Néant ☐			
CADRE A - IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains					KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ	0	KK	0	KL	0	
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM	0	KN	0	KO	0	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP	0	KQ	0	KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				dont composants	M3		KS	42 459	KT	0	KU	0
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	0	KW	0	KX	0	
		Matériel de transport					KY	1 966	KZ	0	LA	0	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	6 746	LC	0	LD	0	
		Emballages récupérables et divers					LE	0	LF	0	LG	0	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	0	LI	0	LJ	0		
	Avances et acomptes					LK	0	LL	0	LM	0		
	TOTAL III					LN	51 171	LO	0	LP	0		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	0	8M	0	8T	0		
	Autres participations					8U	0	8V	0	8W	0		
	Autres titres immobilisés					1P	20 300	1R	0	1S	30 000		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	0	1U	0	1V	0		
	TOTAL IV					LQ	20 300	LR	0	LS	30 000		
Total général (I + II + III + IV)						ØG	71 471	ØH	0	ØJ	30 000		
CADRE B - IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
					Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains					IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre				IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0
		Sur sol d'autrui				IR	0	MD	0	ME	0	MF	0
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS	0	MG	0	MH	0	MI	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	0	MJ	0	MK	42 459	ML	0
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				IU	0	MM	0	MN	0	MO	0
		Matériel de transport				IV	0	MP	0	MQ	1 966	MR	0
		Matériel bureau et informatique, mobilier				IW	0	MS	0	MT	6 746	MU	0
		Emballages récupérables et divers				IX	0	MV	0	MW	0	MX	0
	Immobilisations corporelles en cours					MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
	Avances et acomptes					NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
	TOTAL III					IY	0	NG	0	NH	51 171	NI	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
	Autres participations					IØ	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0
	Autres titres immobilisés					I1	0	2B	0	2C	50 300	2D	0
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	0	2E	0	2F	0	2G	0
	TOTAL IV					I3	0	NJ	0	NK	50 300	2H	0
Total général (I + II + III + IV)						I4	0	ØK	0	ØL	101 471	ØM	0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 6-TECH							Néant ☒
Exercice N clos le 30/06/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>6-TECH</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY	0	EL	0	EM	0	EN	0				
Fonds commercial				RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0				
Autres immobilisations incorporelles				PE	0	PF	0	PG	0	PH	0				
TOTAL I				RK	0	RM	0	RN	0	RO	0				
Terrains				PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0				
Constructions	Sur sol propre			PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0				
	Sur sol d'autrui			PR	0	PS	0	PT	0	PU	0				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV	0	PW	0	PX	0	PY	0				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	34 491	QA	2 257	QB	0	QC	36 748				
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	0	QE	0	QF	0	QG	0				
	Matériel de transport			QH	1 415	QI	552	QJ	0	QK	1 966				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	4 983	QM	1 083	QN	0	QO	6 066				
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	0	QT	0				
TOTAL II				QU	40 889	QV	3 892	QW	0	QX	44 780				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	40 889	ØP	3 892	ØQ	0	ØR	44 780				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2		N3	0	N4	0	N5		N6	
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR		RS	0	RT	0	RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6		P7	0	P8	0	P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4		Q5	0	Q6	0	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2		R3	0	R4	0	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9		S1	0	S2	0	S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7		S8	0	S9	0	T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5		T6	0	T7	0	T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3		U4	0	U5	0	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1		V2	0	V3	0	V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8		V9	0	W1	0	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6		W7	0	W8	0	W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 6-TECH										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix		3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires		3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)		IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées		3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I		3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	0	4	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	0	4K	0	4L	0	4M	0	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change		4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts		5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II		5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours		6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients		6T	1 201	6U	0	6V	0	6W	1 201	
	Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0	
	TOTAL III		7B	1 201	TY	0	TZ	0	UA	1 201	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	1 201	UB	0	UC	0	UD	1 201
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	0	UF	0					
		- financières	UG	0	UH	0					
		- exceptionnelles	UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 6-TECH										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0	
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0	
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0	
DE L'ACTIF CIRCULANT			Clients douteux ou litigieux			VA	1 441	0		1 441		
			Autres créances clients			UX	59 954	59 954		0		
			Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		)	Z1	0	0	
			Personnel et comptes rattachés			UY	0	0		0		
			Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	0	0		0		
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			VM	0	0		0		
			Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 414	2 414		0		
			Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	0	0		0		
			Divers			VP	0	0		0		
			Groupe et associés (2)			VC	0	0		0		
			Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	0	0		0		
			Charges constatées d'avance			VS	1 552	1 552		0		
TOTAUX						VT	65 362	VU	63 921	VV	1 441	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0					
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1	2		3		4		
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	0	0		0		0	
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z	0	0		0		0	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0	0		0		0	
			à plus d'1 an à l'origine		VH	0	0		0		0	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	0	0		0		0	
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	10 230	10 230		0		0	
		Personnel et comptes rattachés			8C	22 848	22 848		0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	0	0		0		0	
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			8E	25 728	25 728		0		0	
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW	9 828	9 828		0		0	
		Obligations cautionnées			VX	0	0		0		0	
		Autres impôts, taxes et assimilées			VQ	718	718		0		0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	0	0		0		0	
		Groupe et associés (2)			VI	9 258	9 258		0		0	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	0	0		0		0	
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ	0	0		0		0	
		Produits constatés d'avance			8L	0	0		0		0	
TOTAUX						VY	78 610	VZ	78 610	0		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		9 257	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	0						

Désignation de l'entreprise : 6-TECH				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐				
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 30/06/2024				
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	134 061			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	0			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	0	XE	0		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	0				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	0				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	0	XW	225		
	Amendes et pénalités			WJ	225	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	0				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	0			
	Impôt sur les sociétés									IT	39 096			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	0	K7	0		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8	0			
					- imposées au taux de 0%					ZN	0			
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs				- Plus-values nettes à court terme					WN	0			
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	0			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	0			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	WQ	0			
		Quote part de 12% des plus-values à taux zéro					M8	0						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	0			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	0			
TOTAL I										WR	173 382			
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT	0			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU	0			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	0			
					- imposées au taux de 0 %					WH	0			
					- imposées au taux de 19 %					WP	0			
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	0			
					- imputées sur les déficits antérieurs					XB	0			
	Autres plus-values imposées au taux de 19%										I6	0		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ	0		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	0	)	XA	0	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	0			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	0		
	Majoration d'amortissement										XD	0		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	0	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	0	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	0	XF	0
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	0	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	0		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	0		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB	0			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	0			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	0	)		XG	0			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	0							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	0							
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	0	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	0							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL	0										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	0			
TOTAL II										XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	173 382					
				Déficit (II-I)						XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL	0					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	0			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	173 382	XO				

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 6-TECH				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	0	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés			ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

Désignation de l'entreprise : 6-TECH											Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	152 323		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0			
										- Autres réserves	ZD	0			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	57 104			Dividendes		ZE	155 000				
	Prélèvements sur les réserves			ØE	0			Autres répartitions		ZF	0				
	Total I			ØF	209 427			Report à nouveau		ZG	54 427				
											Total II	ZH	209 427		
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
											Exercice N		Exercice N-1		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 22 376)										YQ	224			
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	0			
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	0			
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	83 046		
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 6 624)										XQ	7 518		
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU	0		
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	8 259		
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	0		
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 0)										ST	44 457		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	143 280		
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	0		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS 0)										9Z	1 468		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	1 468		
TVA	Montant de la TVA collectée										YY	77 641			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	30 403			
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	0			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS	0			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK	0			
	Numéro de centre de gestion agréé XP Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI										ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur										RH				
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	Plus values à 15%			JK	Plus values à 0%			JL			
					Plus values à 19%			JM	Imputations			JC			
	Groupe : résultat d'ensemble			JD	Plus values à 15%			JN	Plus values à 0%			JO			
					Plus values à 19%			JP	Imputations			JF			
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale										JH	N° SIRET société mère			JJ

12.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 6-TECH							Néant ☐
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
		8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...			0	0	0	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT			0	0	0	
19	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
TOTAL			0	0	0	0	0
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise 6-TECH				Néant ☐			
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%				0			
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)				0			
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)				0			
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3		4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N					
		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
N-10							
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme à 15% ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice				
1		2	3	4	5	6	
Moins-values nettes	N	0			0	0	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		0		0	0	
	N-2		0		0	0	
	N-3		0		0	0	
	N-4		0		0	0	
	N-5		0		0	0	
	N-6		0		0	0	
	N-7		0		0	0	
	N-8		0		0	0	
	N-9		0		0	0	
	N-10		0		0	0	

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : 6-TECH					Néant ☐		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1	0	0	0	0	0
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2	0	0	0	0	0
Total 1 et 2		3	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4	0	0	0	0	0
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5	0	0	0	0	0
Total 4 et 5		6	0	0	0	0	0
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7	0	0	0	0	0
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			
0	0	0	0	0			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 6-TECH				Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/07/2023		et clos le: 30/06/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	0
dont apprentis				YF	0
dont handicapés				YG	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	410 216
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	0
Total 1				OX	410 216
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	0
Subventions d'exploitation reçues				OF	0
Variation positive des stocks				OD	0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	0
Total 2				OM	0
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	126 265
Variation négative des stocks				OQ	0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	41 502
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	893
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	0
Total 3				OJ	168 662
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				Total 1 +Total 2 - Total 3	
				OG	241 554
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	241 554
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	410 216
Effectifs au sens de la CVAE				EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY - GZ	du	01/07/2023	au 30/06/2024
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6-TECH - SIREN : 801065426				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	COULONGES					
Nom marital				% de détention	80	Nb de parts ou actions	80	
Naissance :	Date	27/10/1963	N° Département	82	Commune	MONTAUBAN	Pays	FRANCE
Adresse :								
67 RUE PIERRE BROSSOLETTE								
92140 CLAMART								
FRANCE								

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6-TECH - SIREN : 801065426		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 6-TECH	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 801065426	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (<i>article 136 du CGI</i>)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (<i>article 244 quater E du CGI</i>) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (<i>article 244 quater B du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (<i>article 244 quater B bis du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (<i>article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021</i>) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (<i>article 244 quater F du CGI</i>) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (<i>article 244 quater L du CGI</i>) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (<i>article 220 octies du CGI</i>) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (<i>article 244 quater O du CGI</i>) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (<i>article 220 terdecies du CGI</i>) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (<i>article 220 septdecies du CGI</i>)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (<i>article 244 quater U du CGI</i>) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (<i>article 244 quater V du CGI</i>) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (<i>article 200 undecies du CGI</i>) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (<i>article 244 quater W du CGI</i>) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (<i>article 244 quater X du CGI</i>) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 6-TECH

SIREN : 801065426

Attestation produite le 27/09/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

Détail des produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance - Exploitation			0		
Produits constatés d'avance - Exceptionnel					0
Produits constatés d'avance - Financières				0	

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Fournisseurs - 4081	600
ChargesAPayer - 4286	22 848
ChargesAPayer - 4486	718

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance - Exploitation			1 552		
Charges constatées d'avance - Exceptionnel					0
Charges constatées d'avance - Financières				0	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

6-TECH - SIREN : 801065426

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	173 382
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	0
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	
l III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	130 882
m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/07/2023	et clos le	30/06/2024	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐	
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement			
6-TECH - SIREN : 801065426			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****			
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement			
67 RUE PIERRE BROSOLETTÉ 92140 CLAMART FRANCE						
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:						
B	ACTIVITÉ					
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐	
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	130 882	Déficit	0		
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
	Bénéfice imposable à 15%	42 500				
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%		0	PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		0 Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer						
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐	
D	IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			0			
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%						
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			☐			
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			☐			
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays						
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Inqom	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐	
Comptable : ☐ Salarié ?						
BAKERTILLY ROUTE DE GISY bat 23 91370 Bievres FRANCE						
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:									
						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	155 000		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
M COULONGES 67 RUE PIERRE BROSOLETT 92140 CLAMART FRANCE		80	2023	26 356					
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									